

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

an	Mois	Jour	QN°	Subd	CARTE SCOLAIRE 2024 DANS LE DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR					
2024	03	21	06	00						
ÉLUS		26							CONVOCAATION	15-03-2024
PRÉSENTS MAXI		19							RÉUNION	21-03-2024
MANDANTS		4							AFFICHAGE	22-03-2024
ABSENTS		3							TRANSMISSION	22-03-2024
APTES A VOTER		23							Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS				
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES				
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X							
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			X	Pierre LESNARD				
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X							
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X							
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X							
	POUGET Léo	5è Adjoint	X							
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X							
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X							
	HUET Jean-Marie	CMD1	X							
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	Josyane BERTIN				
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X						
	DONNARD Roxane	Conseillère		X						
	DURAND Philippe	CMD2	X							
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X							
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X							
	LESNARD Pierre	CMD4	X							
	MANIS Cécile	Conseillère			X	Brigitte GUINARD				
ROUXEL Benoit	CMD5		X							
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X								
LEMEE Ginette	Conseillère	X								
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X							
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X							
	DETREZ Nicole	Conseillère	X							
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	Maryvonne CHALVET				
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X							
LE BRICON Bruno	Conseiller	X								
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	3	4					

06 – CARTE SCOLAIRE 2024 DANS LE DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan des échanges avec les services de l'éducation nationale et propose une délibération afin de contester le projet de carte scolaire 2024.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,
- Considérant** la rencontre du 6 février 2024 à l'Inspection Académique à Saint-Brieuc où une délégation de la ville a été reçue,
- Considérant** la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,
- Considérant** la possibilité pour le Conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE, de**

- CONTESTER** le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,
- APPORTER** son soutien au collectif 45 classes,
- DEMANDER** l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.
- DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

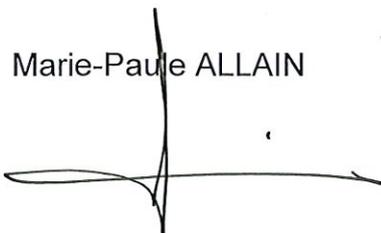
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|----------------------|----|
| - Votes favorables | 23 |
| - Votes défavorables | 00 |
| - Abstentions | 00 |

Erquy, le 21 mars 2024

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE

